

ACADÉMIE DE NANCY

SÉANCE

DE

RENTRÉE DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

LE 3 NOVEMBRE 1892

UNIVERSITÉ DE NANCY

ACADÉMIE DE NANCY

RENTÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

NANCY

IMPRIMERIE COOPÉRATIVE DE L'EST

51, rue Saint-Dizier, 51

—
1893

RAPPORT

DE

M. KRANTZ, Doyen de la Faculté des Lettres

SUR LES TRAVAUX ET LA SITUATION DE LA FACULTÉ

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1891-1892

MONSIEUR LE RECTEUR,
MESSIEURS,

Aucun changement n'est survenu dans le personnel de la Faculté des lettres depuis l'année dernière ; mais si nous n'avons ni gagné ni perdu de collaborateurs, plusieurs de nos collègues ont vu s'améliorer leur situation à la Faculté ; c'est MM. Albert Martin, Auerbach et Pfister. En effet, les deux premiers ont bénéficié de la fin du congé de cinq ans accordé à M. Decharme, qui pendant ce laps de temps, qui a semblé long à son suppléant, n'appartenait plus à la Faculté de Nancy et attendait lui-même, en qualité de chargé de cours, puis de professeur-adjoint, une vacance de chaire à la Sorbonne. Par décret du Président de la République, en date du 9 décembre 1891, M. Decharme a été nommé professeur de poésie grecque à la Faculté des lettres de Paris, et par arrêté ministériel du 21 décembre 1891, la chaire de langue et de littérature grecques de la Faculté des lettres

de Nancy a été déclarée vacante. Deux candidats s'y sont présentés : M. Albert Martin, que sa situation à la Faculté, ses travaux très appréciés des érudits, son attente méritoire de cinq ans — qu'il aurait pu abrégé en nous quittant — désignaient naturellement à notre choix ; et M. Lemercier, naguère encore le collaborateur de M. Martin dans l'enseignement du grec et qui, dans sa lettre de candidature, ne demandait que le second rang et faisait avec une cordialité courtoise des vœux pour son ancien chef de file. Le Conseil de la Faculté et le Conseil général ayant présenté M. Martin, en première ligne et M. Lemercier en deuxième, un décret du 22 mars 1892 a attribué la chaire à M. Albert Martin, que la Faculté est heureuse de posséder définitivement.

Cette nomination laissait vacant le titre de professeur-adjoint, qui a semblé à tous ses collègues devoir revenir à M. Auerbach, lequel en a été investi par un arrêté du 30 juillet 1892.

Quant à M. Pfister, c'est par un avancement de classe qu'il a été récompensé de son zèle et de son talent ; un arrêté ministériel du 24 décembre 1891 l'a promu de la quatrième à la troisième classe, au choix. Enfin pour ne rien omettre des événements heureux dont nous voudrions la liste plus longue encore, si nous n'oublions jamais que M. Debidour est notre doyen honoraire, nous nous en sommes particulièrement souvenus avec joie et avec fierté quand nous avons appris sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

De l'enseignement fermé qui s'adresse exclusivement aux étudiants, je n'ai rien à dire que je n'aie dit l'an dernier. Il s'est donné dans les mêmes conditions ; les sujets ont changé avec les programmes, mais le nombre d'heures n'a pas varié, toujours plutôt dépassé par la bonne volonté et l'entrain des maîtres et débordant les mesures prescrites par les règlements. Un exemple de

zèle entr'autres est celui de M. Diehl : chargé d'une mission dans le Nord de l'Afrique qui devait durer du 12 avril au 20 juin et être laborieusement et parfois péniblement employée à étudier les inscriptions des ruines romaines et les principaux monuments de l'époque byzantine, M. Diehl, par un scrupule que je tiens à signaler, ne voulut pas que son absence, si légale qu'elle fut, privât ses candidats à l'agrégation d'une portion de cours ; il fit d'avance des leçons doubles et aucun coin du programme ne fut sacrifié.

Une nouveauté que je suis heureux de signaler et d'encourager par le témoignage de notre gratitude est celle que nous devons à l'initiative de M. Gaston May, professeur à la Faculté de droit. Bénévolement et pour répondre à cette réciprocité entre Facultés qui constitue proprement l'esprit des futures Universités, M. May a ouvert dans un amphithéâtre de la Faculté des lettres et à l'usage plus spécial des élèves de la section d'histoire, une série de conférences du mardi sur les Institutions du droit privé des Romains ; ces leçons ont si bien réussi que M. May va les reprendre pendant l'année qui s'ouvre. Je me fais un devoir et un plaisir d'adresser à M. May tous les remerciements de nos élèves et les nôtres.

Les cours publics ont continué d'attirer dans le grand amphithéâtre un auditoire nombreux et distingué qui s'est élevé parfois jusqu'à 300 personnes. Cet auditoire a retrouvé cette année M. Victor Egger, qui étudiait les *principes de la morale* ; — M. Thiaucourt, qui expliquait les *Décades de Tite-Live* ; M. Krantz, qui avait choisi pour sujet l'*Histoire de la formation des doctrines classiques de Ronsard à Boileau* ; — M. Diehl, qui continuait son exploration de savant et d'artiste dans l'*Afrique romaine* ; — enfin M. Auerbach qui lui a fait parcourir avec beaucoup de verve et d'entrain les États-Unis d'Amérique. —

Mais les habitués de la Faculté des lettres ont fait de plus la connaissance de deux jeunes maîtres qui s'essayaient pour la première fois hors de la salle fermée des conférences et qui ont réussi du premier coup de telle sorte que leur succès leur fait un devoir de continuer l'enseignement public : C'est M. Lichtenberger, qui dans son étude sur les *légendes allemandes* a fait preuve d'un savoir sûr et étendu en même temps que d'une méthode dont il est bien le maître ; et M. Cousin, qui a su rendre la *politique d'Aristote* accessible à tous par une exposition claire, pure et distinguée, sans diminuer un instant sa profondeur philosophique.

Le nombre des étudiants de la Faculté des lettres s'est élevé à 112 pour l'année scolaire 1891-1892, qui se répartissent comme il suit :

Candidats à l'agrégation de philosophie	7
— — de grammaire.	18
— — d'histoire	10
— — de langues vivantes	9
Candidats à la licence littéraire	17
— — de philosophie	5
— — d'histoire.	4
— — de langues vivantes	17
Étudiants en droit candidats à la licence	4
En outre, 21 étudiants suivant différents cours et n'aspirant à aucun grade.	21
Total.	112

COLLATION DES GRADES.

I. — Doctorat.

L'année a commencé par une soutenance de thèses de doctorat, événement qui ne se reproduit guère que tous les dix ans à la Faculté des lettres de Nancy. M. l'abbé

Eugène Martin, professeur de seconde à l'école Saint-Sigisbert, ancien élève distingué et licencié de la Faculté, avait déposé ses deux thèses, qui avaient été acceptées pour la soutenance. La thèse française est intitulée *l'Université de Pont-à-Mousson (1572-1768)*, et la thèse latine : *De canonicis præmonstratensibus in Lotharingia*. La soutenance a eu lieu le mardi 24 novembre, dans le grand amphithéâtre, devant une assistance nombreuse, attirée d'abord par la rareté de la cérémonie, mais surtout par l'actualité pour ainsi dire de la thèse française, puisqu'il était alors plus qu'aujourd'hui question de faire revivre à Nancy la vieille Université lorraine d'autrefois.

J'ai donné dans mon rapport à M. le Recteur tous les détails d'usage sur cette soutenance qui a occupé la journée presque entière et qui a offert un intérêt continu ; j'en transcris seulement la conclusion : « La Faculté, après un quart d'heure de délibération, a déclaré que, passant sur l'infériorité de la thèse latine et tenant un grand compte de la soutenance de la thèse française, elle admettait M. l'abbé Martin au grade de docteur à l'unanimité. Cette décision indulgente sera, dans la pensée des juges, un encouragement opportun pour les anciens élèves de la Faculté qui s'adonnent à l'étude de l'histoire locale et dont plusieurs ont entrepris des travaux qui feront honneur à eux et à leurs maîtres. »

II. — Licence.

Session de novembre 1891.

9 candidats se sont présentés :

A la licence littéraire	3
— d'histoire	1
— de philosophie	2
— de langues vivantes	3

6 candidats ont été jugés dignes du grade : avec la mention bien :

M. Drouin, élève de l'École normale supérieure.

Avec la mention assez bien :

M. l'abbé Xilliez, étudiant libre ;

M. l'abbé Jérôme, —

et passablement :

MM. Willemin, répétiteur au collège de Lunéville ;

Fritsch, étudiant libre ;

Cunche, ancien boursier de la Faculté.

Session de juillet 1892.

24 candidats se sont présentés :

8 pour la licence littéraire ;

4 — de philosophie ;

3 — historique ;

9 — langues vivantes.

L'un de ces derniers, M. Meynadier, ancien boursier d'agrégation, avait déjà le grade de licencié avec la mention : *Lettres*.

13 candidats ont été déclarés admissibles et 12 définitivement admis.

Ce sont :

MM.

Lettres	{ Guyot, boursier de la Fa- culté Curin, élève libre }	avec la mention <i>assez bien.</i>
Histoire		
Philosophie	Despiques, boursier de la Faculté.	
	Alexandre, boursier de la Faculté.	
	Conte, — — —	
	Louis, maître répétiteur au lycée de Nancy,	
	en congé.	

Langues vivantes	}	Fazy, boursier de la Faculté.
		Ginglinger, boursier de la Faculté, avec la mention <i>assez bien</i> .
		Malaisée, boursier de la Faculté.
		Spénlé, boursier de la Faculté, avec la mention <i>assez bien</i> .
		Meynadier, ancien boursier d'agrégation.

En résumé, sur les 37 candidats qui se sont présentés dans les deux sessions de l'année scolaire, 15 ont été ajournés, et 18 jugés dignes du grade.

III. — Baccalauréat ès lettres.

Première partie. — Ancien programme.

Session de novembre 1891 : 10 inscrits ; 5 ajournés ; 5 admis.

Session de juillet 1892 : 5 inscrits ; 2 ajournés ; 3 admis.

Deuxième partie. — Ancien programme.

Session de novembre 1891 : 78 inscrits ; 39 ajournés ; 39 admis.

Session d'avril 1892 : 30 inscrits ; 18 ajournés ; 12 admis.

Session de juillet 1892 : 47 inscrits ; 25 ajournés ; 22 admis.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire classique.

Première partie.

Session de novembre 1892 : 117 inscrits ; 52 ajournés ; 65 admis.

Session de juillet 1892 : 240 inscrits ; 116 ajournés ; 124 admis.

Deuxième partie.

Session de juillet 1892 : 99 inscrits ; 41 ajournés ; 58 admis.

Baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne.

Première partie.

Session de juillet 1892 : 41 inscrits ; 24 ajournés ; 17 admis.

En résumé : 15 candidats au baccalauréat ès lettres (1^{re} partie) :

7 ajournés ; 8 admis. — Proportion 50 p. 100.

115 candidats au baccalauréat ès lettres (2^e partie) :

82 ajournés ; 73 admis. — Proportion 47 p. 100.

357 candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (1^{re} partie) :

168 ajournés ; 189 admis. — Proportion 52 p. 100.

99 candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (2^e partie) :

41 ajournés ; 58 admis. — Proportion 58 p. 100.

41 candidats au baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (1^{re} partie) :

24 ajournés ; 17 admis. — Proportion 41 p. 100.

PRIX.

La Faculté a décerné des prix à MM. Guyot, boursier de licence (lettres), admissible à l'école normale supérieure ; Alexandre, boursier de licence (philosophie), et Spenlé, boursier de licence (langues vivantes).

AGRÉGATIONS.

Les résultats obtenus aux différentes agrégations, sans être aussi heureux que ceux de l'an dernier, sont néanmoins très honorables si l'on ne considère pas seulement le chiffre des candidats définitivement admis, mais aussi celui des admissibles. Cinq de nos élèves ou anciens élèves ont été nommés agrégés des lycées, ce sont :

Dans l'ordre de l'histoire : MM. Beaulieu (avec le n° 6) ; Houin (avec le n° 7) ; Chantriot, chargé de cours au lycée de Bar-le-Duc (avec le n° 15).

Pour l'enseignement de la langue allemande : MM. Baldensperger (avec le n° 2) ; Sénil, chargé de cours au lycée de Poitiers (avec le n° 5).

Un quatrième étudiant à la Faculté a été sous-admissible à l'agrégation d'histoire ; trois étudiants et un ancien étudiant ont été admissibles à l'agrégation de grammaire.

Au certificat d'aptitude pour l'enseignement de la langue allemande, ont été reçus les élèves de la Faculté dont les noms suivent : M^{lle} Parmentier (avec le n° 1) ; M^{lle} Blanck (avec le n° 6), pour les examens de demoiselles ; M. Leclercq (avec le n° 8). Deux autres élèves de la Faculté ont été admissibles. Enfin, M. Guyot, boursier de la section des lettres, a été admissible à l'école normale supérieure et s'est approché de très près, après l'examen oral, du dernier de la liste des reçus.

CHAIRE D'HISTOIRE DE L'EST DE LA FRANCE.

Dans mon rapport de l'an dernier j'ai annoncé un projet de création d'une chaire d'Histoire locale et indiqué un commencement d'exécution qui faisait espérer pour cette

rentrée un achèvement heureux. Nous pouvions compter alors sur 600 francs promis par le Conseil municipal ; 600 francs par le Conseil général de Meurthe-et-Moselle ; 600 par la Société des amis de l'Université et 200 par le Conseil général des Vosges, soit 2.000 francs ; il nous en fallait 3.000 pour répondre à la somme égale offerte par l'État, l'allocation nécessaire à une chaire étant au minimum de 6.000 francs. Il nous manquait donc 1.000 francs que nous avons cru pouvoir demander par moitié à la libéralité du Conseil municipal de Nancy et du Conseil général de Meurthe-de-Moselle. Le Conseil municipal le premier a répondu généreusement et sans discussion à notre second appel, en portant son allocation de 600 à 1.100 francs. Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle ne put examiner notre demande qu'en sa session du mois d'août, cette demande y rencontra, comme l'atteste le procès-verbal, une assez vive opposition de la part de quelques conseillers qui ne croient pas assez à l'identification déjà bien lointaine et irrévocablement accomplie de l'âme lorraine et de l'âme française, et arrêtés par la crainte scrupuleusement patriotique d'une résurrection des aspirations séparatistes — à la faveur de l'Histoire locale — chez les plus fidèles et les plus éprouvés des Français ! Heureusement nous avons dans le Conseil des partisans inébranlables, et parmi eux deux défenseurs dont la compétence et l'éloquente logique assurèrent le vote de nos derniers 500 francs ; que MM. Mézières et Bichat, qui ont représenté victorieusement l'alliance des Lettres et des Sciences en faveur de l'Histoire veuillent bien recevoir nos vifs remerciements et l'assurance de notre profonde reconnaissance. Le décret de création ne peut tarder à paraître ; le titulaire tout désigné est M. le professeur Pfister qui pourra sans doute, comme il le désire, ouvrir son cours avant le 1^{er} janvier (1). Personne ne doute à

(1) Depuis la lecture de ce rapport au Conseil général des Facultés,

Nancy — ni à Paris — que ses premières leçons ne soient définitivement rassurantes par leur caractère élevé et désintéressé, par leur pureté scientifique si je puis ainsi dire ; nous en avons pour garant l'enseignement de plusieurs années déjà du jeune maître si connu et si goûté à Nancy de toutes les catégories d'auditeurs, dont le patriotisme dans les leçons publiques s'est toujours montré aussi prudent que profond ; le tact exercé de M. Pfister saura toujours trouver le moyen de dire la vérité, toute la vérité, dans une forme aussi significative qu'irréprochable et de façon à n'alarmer personne de ce côté-ci des Vosges — ni de l'autre.

Pour finir, j'ajouterai quelques lignes que je sais être présentement inutiles mais qui sont une précaution et une sorte de memento pour l'avenir. Je veux parler de nos demandes d'augmentation d'enseignement et de personnel, qui datent déjà de loin, qui sont renouvelées fidèlement chaque année en ce rapport et auxquelles jusqu'ici l'administration supérieure n'a pas pu faire d'autre réponse que le regret de n'y pouvoir satisfaire, faute d'argent. Malgré la dernière circulaire ministérielle qui nous invite à ne demander encore pour cette année aucune création d'emploi, ces besoins dès longtemps ressentis et signalés n'en continuent pas moins d'exister et même d'augmenter ; je crois donc bon de les mentionner une fois de plus, sans espoir d'ailleurs comme sans impatience ; les voici dans l'ordre d'urgence :

1° Création d'une maîtrise de conférences d'anglais pour répondre aux exigences du programme de l'agrégation d'allemand.

2° Restitution du maître de conférences de langue grecque qui nous a été enlevé dans la personne de

le décret de création a été promulgué, et M. Pfister nommé titulaire de la chaire nouvelle ; il compte ouvrir son cours le samedi 12 novembre.

M. Lemercier, et remplacé provisoirement et incomplètement par M. Cousin, chargé des deux conférences supplémentaires.

3° Création d'une maîtrise de conférences de littérature française, le professeur étant seul à porter la charge de l'enseignement du français.

4° Création d'une maîtrise de conférences de philosophie dont le titulaire serait chargé en même temps d'un cours de pédagogie ; ce cours a existé autrefois à la Faculté ; après le départ du dernier chargé de cours, M. Alexandre Martin, il n'a pas été continué.
